

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP
TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2009 À 20 HEURES,**

Sont présents : Le maire, monsieur Michel Morin, les conseillères et conseillers, monsieur Denis Tardif, monsieur Gaétan St-Pierre, madame Sylvie Vignet, monsieur Jacques Minville, monsieur Mario Landry et madame Amélie Dionne.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, Me Georges Deschênes.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
LE MAIRE.**

1. PRIÈRE

La séance débute par la prière.

**Rés. no
605-2009**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel qu'amendé :

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 28 septembre et 1^{er} octobre 2009;
4. Dépôt par le greffier des déclarations d'intérêts pécuniaires du maire et de certains conseillers;
5. Discours sur la situation financière;
- 5.1 Désignation des nouvelles commissions, comités et organisations où siégeront les membres du conseil;
6. Adoption du règlement numéro 1664 amendant le règlement numéro 1322 concernant la circulation et le stationnement;
7. Libération du fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire du regroupement agglomération I, groupe A, du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005;
8. Proclamation de la *Semaine de l'appréciation de la jeunesse à Rivière-du-Loup*;
9. Proclamation de la *Semaine de promotion pour la non-violence et la paix à Rivière-du-Loup*;
10. Approbation des états financiers et des amendements budgétaires au 31 octobre 2009;
11. Mandat au procureur de la Ville de représenter ses intérêts dans le dossier de réfection des portes et cloisons vitrées du Stade de la Cité des Jeunes par les Entreprises Jean-Yves Dionne;
12. Mandat au procureur de la Ville de représenter ses intérêts dans le dossier de requête en accréditation présentée par le Syndicat des travailleuses et travailleurs des loisirs de Rivière-du-Loup (CSN);

13. Délégation d'un fonctionnaire pour représenter les intérêts de la Ville lors de l'audition d'une cause à la Cour du Québec, division des Petites créances;
14. Approbation de la lettre d'entente « Police 2009-004 » à intervenir avec la Fraternité des policiers et des policières de Rivière-du-Loup inc.;
15. Approbation de la lettre d'entente « Police 2009-005 » à intervenir avec la Fraternité des policiers et des policières de Rivière-du-Loup inc.;
- 15.1 Approbation d'un projet de contrat à intervenir avec Sanibelle inc. concernant la vente d'un terrain au parc industriel;
16. Décision de la Ville dans le dossier de grief 2008-02 déposé par le Syndicat national des employés municipaux de Rivière-du-Loup inc. aujourd'hui le Syndicat national des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN);
17. Nomination de M. Mario Jalbert au poste de préposé aqueduc et égouts au Service des travaux publics;
18. Autorisation à présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
19. Approbation du calendrier de la tenue des séances du conseil municipal pour l'année 2010;
20. Autorisation de procéder au paiement d'une réclamation de M^{me} Jeanne-D'Arc Bélanger et de M. Pierre Tremblay à la suite de dommages subis par la rupture d'une conduite d'aqueduc le 16 février 2009;
- 20.1 Approbation d'un projet de reçu-quittance à intervenir avec AXA Assurances inc. concernant le dossier de réclamation pour dommages de M^{me} Marie-Ève Sirois;
21. Confirmation au Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup de la volonté de la Ville à contribuer financièrement au projet de réalisation d'un vidéogramme de la MRC luperivienne;
22. Confirmation du contrat de travaux de déneigement du kiosque postal situé sur la rue Beaubien pour les années 2009 à 2012;
23. Acceptation d'une soumission de Entreprise B. Dumont inc. pour la location d'un tracteur pour le Site des neiges usées
24. Acceptation des ordres de changements numéros 4 à 9 de CIMA + concernant le projet de réaménagement du boulevard Hôtel-de-Ville ouest;
25. Acceptation des ordres de changements numéro 1 à 3 concernant le projet de téléphonie;
- 25.1 Acceptation de l'ordre de changement numéro 1 de Génivar concernant le projet de travaux de distribution électrique au Camping municipal;
26. Emprunt au fonds de roulement pour financer l'achat de vestes pare-balles;
27. Approbation d'une demande de budget supplémentaire de l'Office municipale d'habitation de Rivière-du-Loup inc.;
28. Achat de deux couverts pour le déjeuner d'information animé par le Maire dans le cadre des dernières élections municipales;
29. Achat de deux couverts pour le déjeuner des finalistes 2009 du Gala des Prestiges;

30. Achat d'un couvert pour le brunch hommage organisé par la Corporation de l'Entre-Jeunes;
31. Achat d'un couvert pour le déjeuner organisé lors du débat des élections partielles fédérales;
32. Achat d'un couvert au dîner-conférence organisé par la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup inc.;
33. Achat de deux couverts pour la Gala des Prestiges de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup;
34. Remboursement à un membre du conseil des frais payés par ce dernier pour assister au dîner-conférence organisé par le Centre des dirigeants d'entreprise de la région de Rivière-du-Loup;
35. Remboursement à un membre du conseil des frais assumés par ce dernier pour assister à une rencontre des villes membres du réseau VADA;
36. Renouvellement de l'adhésion de la Ville au service de transport adapté offert par Transport Vas-Y inc. pour l'année 2010;
37. Emprunt au fonds de roulement pour procéder au financement du projet d'acquisition d'un logiciel de gestion de la dette pour le Service finances et trésorerie;
38. Approbation des comptes et salaires d'octobre 2009;
39. Félicitations aux membres du comité organisateur de « Rivière-du-Loup en trois actes »;
40. Condoléances à M^{me} Madeleine Chouinard, employée au Service finances et trésorerie, ainsi qu'aux membres de sa famille à la suite du récent décès de sa mère;
41. Condoléances à M. Gérald Tremblay, directeur du Service des travaux publics, ainsi qu'aux membres de sa famille à la suite du récent décès de son père;
42. Avis de motion;
43. Période de questions orales;
44. Prière;
45. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
606-2009

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 28 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2009

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Denis Tardif :

Que ce conseil adopte les procès-verbaux des séances ordinaires du lundi 28 septembre et jeudi 1^{er} octobre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DÉPÔT PAR LE GREFFIER DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU MAIRE ET DE CERTAINS CONSEILLERS

Le greffier, M^e Georges Deschênes, dépose devant ce conseil les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire, monsieur Michel Morin, des conseillères, mesdames Sylvie Vignet et Amélie Dionne, et des conseillers messieurs Denis Tardif, Jacques Minville et Mario Landry.

5. DISCOURS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Le maire, monsieur Michel Morin, fait la lecture du discours sur la situation financière de la Ville de Rivière-du-Loup.

Rés. n°
607-2009

5.1 DÉSIGNATION DES NOUVELLES COMMISSIONS, COMITÉS ET ORGANISATIONS OÙ SIÉGERONT LES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par la conseillère, madame Amélie Dionne, appuyée par la conseillère Sylvie Vignet :

Qu'à la suite des élections municipales du 1^{er} novembre 2009, ce conseil créé les commissions permanentes suivantes :

- ❖ Commission de l'Environnement et du Développement durable;
- ❖ Commission de la Sécurité publique et des Incendies;
- ❖ Commission des Finances et du Personnel;
- ❖ Commission des Transports et des Déplacements;
- ❖ Commission Loisirs, Sports et Communautaire;
- ❖ Commission de la Culture et du Patrimoine.

Que ce conseil créé le comité de Panthéon des sports et nomme les personnes suivantes pour siéger au sein dudit comité :

Pour représenter les clubs sportifs : MM. Benoît Guay et Jacques Émond
Pour représenter les médias : M. Gilles Lebel et un membre à déterminer
Pour représenter la commission sportive : M^{me} Angela Rioux
Un fonctionnaire de la Ville : M. Jonathan Lord

Que ce conseil désigne les personnes suivantes pour siéger au sein des commissions et comités du conseil à titre de représentants ainsi qu'au sein des divers comités, corporations et/ou organismes ci-dessous mentionnés;

Que le maire, monsieur Michel Morin, soit autorisé à siéger au sein de tous les comités et commissions permanentes du conseil et y a droit de vote;

Description des commissions	Désignation des membres
Commission de la Culture et du Patrimoine	• Amélie Dionne
Commission de l'Environnement et du Développement durable	• Jacques Minville
Commission des Finances et du Personnel	• Denis Tardif • Sylvie Vignet
Commission Loisirs, Sports et Communautaire	• Denis Tardif
Commission de la Sécurité publique et des Incendies	• Mario Landry
Commission des Transports et des Déplacements	• Gaétan St-Pierre

Description des comités et/ou commissions	Désignation des membres
Comité attraction 50 ans +	<ul style="list-style-type: none"> • Gaétan St-Pierre
Comité communauté modèle de culture entrepreneuriale de la région de Rivière-du-Loup	<ul style="list-style-type: none"> • Michel Morin
Comité consultatif d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Gaétan St-Pierre • Jacques Minville
Comité d'intégration des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Denis Tardif
Comité de démolition	<ul style="list-style-type: none"> • Denis Tardif • Mario Landry • Amélie Dionne
Comité de gestion de l'entente-cadre avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	<ul style="list-style-type: none"> • Michel Morin
Comité de promotion de la vie étudiante	<ul style="list-style-type: none"> • Mario Landry
Comité de retraite	<ul style="list-style-type: none"> • Mario Landry
Comité de suivi de la Politique familiale	<ul style="list-style-type: none"> • Amélie Dionne
Comité de suivi de la Politique sur les véhicules hors route	<ul style="list-style-type: none"> • Mario Landry
Comité de toponymie	<ul style="list-style-type: none"> • Sylvie Vignet
Comité de vigilance du puits de Saint-Modeste	<ul style="list-style-type: none"> • Jacques Minville
Comité étudiant	<ul style="list-style-type: none"> • Gaétan St-Pierre
Comité Ville-amie des aînés (VADA)	<ul style="list-style-type: none"> • Gaétan St-Pierre
Comité Ville-Chambre de commerce (Lafontaine-Témiscouata)	<ul style="list-style-type: none"> • Denis Tardif
Commission sportive	<ul style="list-style-type: none"> • Jacques Minville
Panthéon des sports	<ul style="list-style-type: none"> • Jacques Minville • Mario Landry

Description des corporations et/ou organisations	Désignation des membres
Corporation de gestion des terrains sportifs de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	<ul style="list-style-type: none"> • Sylvie Vignet • Jacques Minville
Corporation de l'aéroport de Rivière-du-Loup inc.	<ul style="list-style-type: none"> • Jacques Minville

Description des corporations et/ou organisations	Désignation des membres
Corporation Les Loisirs de Rivière-du-Loup inc.	<ul style="list-style-type: none"> • Michel Morin • Denis Tardif • Jacques Minville
Corporation de l'École de musique de Rivière-du-Loup inc.	<ul style="list-style-type: none"> • Sylvie Vignet
Corporation du Carrefour maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Michel Morin • Sylvie Vignet • Mario Landry
Corporation industrielle, technologique et économique	<ul style="list-style-type: none"> • Michel Morin • Gaétan St-Pierre
Centre local de développement de la MRC de Rivière-du-Loup	<ul style="list-style-type: none"> • Michel Morin
Commission portuaire de Gros-Cacouna	<ul style="list-style-type: none"> • Michel Morin
Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> • Michel Morin
Corporation de l'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup inc.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélie Dionne
Corporation du Centre culturel de la région de Rivière-du-Loup	<ul style="list-style-type: none"> • Gaétan St-Pierre • Amélie Dionne
Corporation du Motel industriel de Rivière-du-Loup inc.	<ul style="list-style-type: none"> • Sylvie Vignet • Amélie Dionne
Corporation du Musée de Rivière-du-Loup	<ul style="list-style-type: none"> • Mario Landry
Office du tourisme et des congrès de la région de Rivière-du-Loup	<ul style="list-style-type: none"> • Michel Morin • Sylvie Vignet
Office municipal d'habitation de Rivière-du-Loup inc.	<ul style="list-style-type: none"> • Gaétan St-Pierre
Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage	<ul style="list-style-type: none"> • Sylvie Vignet

Que cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 812-2006 concernant le comité de la croix lumineuse, la résolution numéro 118-2007 relative au comité de travail chargé d'assurer la coordination des travaux en vue de doter Rivière-du-Loup d'armoiries officielles et la résolution numéro 065-2008 créant les divers comités et commissions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1664 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1322 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Règlement du 16 novembre 2009 amendant le règlement numéro 1322, du 22 avril 2002, concernant la circulation et le stationnement.

ATTENDU qu'à la suite de l'adoption du règlement numéro 1659, du 31 août 2009, relatif au déneigement des entrées et des stationnements publics et privés, ce conseil juge opportun de modifier le libellé de l'article 30 « Obstruction à la circulation » du règlement numéro 1322 concernant la circulation et le stationnement, afin d'y enlever l'interdiction de jeter, placer, déposer ou lancer de la neige sur la voie publique ou sur toute place publique puisque celle-ci se retrouve dorénavant au règlement numéro 1659 et d'y créer une infraction pour quiconque jette, place, dépose ou lance quelque objet, substance ou matière quelconque sur la voie publique ou sur la place publique;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 14 septembre 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 1664, du 16 novembre 2009, amendant le règlement numéro 1322, du 22 avril 2002, concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

Article 1 : Titre du règlement

Le règlement s'intitule : « **Règlement numéro 1664, du 16 novembre 2009, amendant le règlement numéro 1322, du 22 avril 2002, concernant la circulation et le stationnement.** ».

Article 2 : Modification de l'article 30 « Obstruction à la circulation »

L'article 30 « Obstruction à la circulation » du règlement numéro 1322, du 22 avril 2002, concernant la circulation et le stationnement est amendée et remplacée par l'article suivant :

« Article 30 : Obstruction à la circulation

Nul ne peut jeter, placer, déposer ou lancer quelque objet, substance ou matière sur la voie publique ou sur toute place publique. »

Article 3 : Entrée en vigueur

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le greffier,

Le maire,

(Signé) *Georges Deschênes*

(Signé) *Michel Morin*

Georges Deschênes, OMA, avocat

Michel Morin

Rés. n°
609-2009

7. LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE DE FRANCHISE COLLECTIVE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT AGGLOMÉRATION I, GROUPE A, DU 31 DÉCEMBRE 2004 AU 31 DÉCEMBRE 2005

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres sous le numéro 101113 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005;

ATTENDU que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire;

ATTENDU qu'un fonds de garantie d'une valeur de 500 000 \$ fût mis en place, afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la Ville de Rivière-du-Loup y a investi une quote-part de 40 905 \$ représentant 8,18 % de la valeur totale du fonds;

ATTENDU que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

ATTENDU que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres pour la période du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup demande que le reliquat de 422 251,56 \$ dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

ATTENDU qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005;

ATTENDU que l'assureur Lloyd's de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera retourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Denis Tardif :

D'obtenir de l'assureur Lloyd's de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Agglomération I, groupe A, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005;

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Agglomération I, Groupe A, dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
610-2009

8. **PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE À RIVIÈRE-DU-LOUP**

ATTENDU qu'encore cette année, le Club Optimiste de Rivière-du-Loup, Québec inc. soulignera l'implication et la réussite de plusieurs jeunes de notre milieu sur les plans sportif, culturel, social et scolaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Jacques Minville :

Que ce conseil autorise le maire, monsieur Michel Morin, à proclamer verbalement la semaine du 29 novembre au 5 décembre 2009 « *Semaine de l'appréciation de la jeunesse à Rivière-du-Loup* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION

Monsieur le Maire proclame ensuite la semaine du 29 novembre au 5 décembre 2009, « *Semaine de l'appréciation de la jeunesse à Rivière-du-Loup* » et invite la population à participer aux activités organisées par le club.

Rés. n°
611-2009

9. **PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE PROMOTION POUR LA NON-VIOLENCE ET LA PAIX À RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par la conseillère, madame Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil autorise le maire, monsieur Michel Morin, à proclamer verbalement la semaine du 29 novembre au 12 décembre 2009 « *Semaine de promotion pour la non-violence et la paix à Rivière-du-Loup* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION

Le maire, monsieur Michel Morin, proclame ensuite la semaine du 29 novembre au 12 décembre 2009 « *Semaine de promotion pour la non-violence et la paix à Rivière-du-Loup* » et invite la population à participer activement aux activités de sensibilisation contre la violence dans le cadre de « l'Opération tendre la main » organisée par l'Afeas.

Rés. n°
612-2009

10. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 OCTOBRE 2009

ATTENDU que tous les membres présents de ce conseil ont pris connaissance des états financiers et de la liste des amendements budgétaires déposés par la trésorière, madame Marie Lapointe, en date du 31 octobre 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil approuve et adopte les états financiers et la liste des amendements budgétaires datée du 31 octobre 2009 déposée par la trésorière, madame Marie Lapointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
613-2009

11. MANDAT AU PROCUREUR DE LA VILLE DE REPRÉSENTER SES INTÉRÊTS DANS LE DOSSIER DE RÉFECTION DES PORTES ET CLOISONS VITRÉES DU STADE DE LA CITÉ DES JEUNES PAR LES ENTREPRISES JEAN-YVES DIONNE

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par la conseillère Amélie Dionne :

Que ce conseil mandate M^e Aline Dion, avocate de l'étude Dubé, Dion, Kennedy avocats, afin de représenter les intérêts de la Ville dans le dossier de réfection des portes et cloisons vitrées du Stade de la Cité des Jeunes réalisés par les Entreprises Jean-Yves Dionne de Saint-Pascal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
614-2009

12. MANDAT AU PROCUREUR DE LA VILLE DE REPRÉSENTER SES INTÉRÊTS DANS LE DOSSIER DE REQUÊTE EN ACCRÉDITATION PRÉSENTÉE PAR LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES LOISIRS DE RIVIÈRE-DU-LOUP (CSN)

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Jacques Minville :

Que ce conseil mandate M^e Aline Dion, avocate de l'étude Dubé, Dion, Kennedy avocats, afin de représenter les intérêts de la Ville dans le dossier de requête en accréditation présentée par le Syndicat des travailleuses et travailleurs des loisirs de Rivière-du-Loup (CSN), cas CQ-2009-5223, devant la Commission des relations du travail du Québec;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-160-00-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
615-2009

13. DÉLÉGATION D'UN FONCTIONNAIRE POUR REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LA VILLE LORS DE L'AUDITION D'UNE CAUSE À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil autorise le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Denis Lagacé, à représenter les intérêts de la Ville de Rivière-du-Loup lors de l'audition de la cause du dossier numéro 250-32-004250-092 de la Cour du Québec, division des Petites créances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
616-2009

14. APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE « POLICE 2009-004 » À INTERVENIR AVEC LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET DES POLICIÈRES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, monsieur Denis Lagacé, approuve la lettre d'entente « Police 2009-004 » à intervenir avec la Fraternité des policiers et des policières de Rivière-du-Loup inc. relative aux conditions de nomination d'un policier temporaire à un poste de policier régulier et autorise le directeur du Service de la sécurité publique, monsieur Martin LeBlond, et le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Denis Lagacé, à signer ladite lettre d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
617-2009

15. APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE « POLICE 2009-005 » À INTERVENIR AVEC LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET DES POLICIÈRES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, monsieur Denis Lagacé, approuve la lettre d'entente « Police 2009-005 » à intervenir avec la Fraternité des policiers et des policières de Rivière-du-Loup inc. relative au congé sabbatique à traitement différé du policier Luc D'Amours et autorise le directeur du Service de la sécurité publique, monsieur Martin LeBlond, et le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Denis Lagacé, à signer ladite lettre d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
618-2009

15.1 APPROBATION D'UN PROJET DE CONTRAT À INTERVENIR AVEC SANIBELLE INC. CONCERNANT LA VENTE D'UN TERRAIN AU PARC INDUSTRIEL

ATTENDU que Sanibelle inc. a accepté une offre d'achat de la Ville d'un terrain situé au parc industriel;

ATTENDU qu'au moment des négociations, la Ville a offert, par erreur, les parcelles A et B au prix de 0,22 \$ le pied carré au lieu de 0,25 \$ le pied carré;

ATTENDU que Sanibelle inc. a fait savoir qu'elle acceptait cette offre avant que la Ville ne s'aperçoive de son erreur;

ATTENDU que la Ville est disposée, compte tenu des circonstances, à vendre les parcelles A et B au prix accepté par Sanibelle inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne :

Que ce conseil approuve le projet de contrat, annexé à la résolution, à intervenir avec Sanibelle inc. concernant la vente d'un terrain au parc industriel connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision CINQ du lot originaire numéro NEUF CENT CINQUANTE (Ptie 950-5) du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, circonscription foncière du Témiscouata, d'une superficie de quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et un dixième (4 298,1 m²);

Une PARTIE de la subdivision DEUX du lot originaire numéro NEUF CENT CINQUANTE-DEUX (Ptie 952-2), du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, circonscription foncière du Témiscouata, d'une superficie de trois cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et cinq dixièmes (398,5 m²);

Une PARTIE de la subdivision CINQ du lot originaire numéro NEUF CENT CINQUANTE (Ptie 950-5), du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, circonscription foncière du Témiscouata, d'une superficie de deux mille six cent deux mètres carrés et cinq dixièmes (2 602,5 m²);

Une PARTIE de la subdivision DEUX du lot originaire numéro NEUF CENT CINQUANTE-DEUX (Ptie 952-2), du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, circonscription foncière du Témiscouata, d'une superficie de cent quatre-vingt-quatre mètres carrés et sept dixièmes (184,7 m²) et autorise le maire, monsieur Michel Morin, et le greffier, M^e Georges Deschênes, à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
619-2009

16. DÉCISION DE LA VILLE DANS LE DOSSIER DE GRIEF 2008-02 DÉPOSÉ PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. AUJOURD'HUI LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE RIVIÈRE-DU-LOUP (CSN)

Il est proposé par la conseillère, madame Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Mario Landry :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, monsieur Denis Lagacé, approuve la réponse transmise par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Tremblay, ingénieur, en date du 20 août 2008, dans le dossier du grief 2008-02 déposé par le Syndicat national des employés municipaux de Rivière-du-Loup inc., aujourd'hui le Syndicat national des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) et en conséquence, rejette ledit grief qui lui apparaît irrecevable et non fondé en droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
620-2009

17. NOMINATION DE M. MARIO JALBERT AU POSTE DE PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Jacques Minville :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, monsieur Denis Lagacé, procède à la nomination de monsieur Mario Jalbert à titre de « préposé aqueduc et égouts » au Service des travaux publics

à compter du 28 octobre 2009, laquelle nomination est conditionnelle à la réussite d'une période d'essai de soixante jours et conformément aux termes de l'article 23.05 de la convention collective de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat national des employés municipaux de Rivière-du-Loup inc. (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
621-2009

18. AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Il est proposé par la conseillère, madame Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne :

Que ce conseil autorise la conseillère en santé et en sécurité du travail et ressources humaines, madame Pascale Boucher, à présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le but d'obtenir du financement pour le paiement d'une formation portant sur la communication avec la clientèle dite agressive et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
622-2009

19. APPROBATION DU CALENDRIER DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2010

ATTENDU qu'à la suite des modifications législatives apportées par le projet de Loi 82 entré en vigueur en juin 2008, les dispositions concernant la fixation des dates des séances ordinaires du conseil ont été modifiées;

ATTENDU que dorénavant, les dates des séances ordinaires doivent être fixées par résolution avant le début de chaque année civile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil adopte le calendrier des séances ordinaires suivant pour l'année 2010:

Dates	Heures
Lundi 18 janvier 2010	20 h 00
Lundi 8 février 2010	20 h 00
Lundi 22 février 2010	20 h 00
Lundi 8 mars 2010	20 h 00
Lundi 22 mars 2010	20 h 00
Lundi 12 avril 2010	20 h 00
Lundi 26 avril 2010	20 h 00
Lundi 10 mai 2010	20 h 00
Mardi 25 mai 2010	20 h 00
Lundi 7 juin 2010	20 h 00

Dates	Heures
Lundi 21 juin 2010	20 h 00
Lundi 5 juillet 2010	20 h 00
Lundi 16 août 2010	20 h 00
Lundi 30 août 2010	20 h 00
Lundi 13 septembre 2010	20 h 00
Lundi 27 septembre 2010	20 h 00
Mardi 12 octobre 2010	20 h 00
Lundi 25 octobre 2010	20 h 00
Lundi 8 novembre 2010	20 h 00
Lundi 22 novembre 2010	20 h 00
Lundi 13 décembre 2010	20 h 00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
623-2009

20. AUTORISATION DE PROCÉDER AU PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION DE M^{ME} JEANNE-D'ARC BÉLANGER ET DE M. PIERRE TREMBLAY À LA SUITE DE DOMMAGES SUBIS PAR LA RUPTURE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC LE 16 FÉVRIER 2009

Il est proposé par la conseillère, madame Amélie Dionne, appuyée par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, M^e Georges Deschênes, avocat, autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à émettre un chèque de 20 500 \$ au nom de Desjardins assurances générales et un chèque au montant de 500 \$ libellé au nom de madame Jeanne-D'Arc Bélanger et de monsieur Pierre Tremblay à titre de règlement complet et final de toute réclamation pour dommages causés à leur immeuble situé au 314, rue Témiscouata le 16 février 2009 à la suite de la rupture d'une conduite d'aqueduc de la municipalité et l'autorise à transmettre lesdits chèque à l'expert en sinistres des assureurs de la Ville;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-413-11-995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
624-2009

20.1 APPROBATION D'UN PROJET DE REÇU-QUITTANCE À INTERVENIR AVEC AXA ASSURANCES INC. CONCERNANT LE DOSSIER DE RÉCLAMATION POUR DOMMAGES DE M^{ME} MARIE-EVE SIROIS

Il est proposé par la conseillère, madame Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, M^e Georges Deschênes, avocat, approuve le reçu-quittance d'une somme de 186,01 \$ à verser à AXA Assurances inc. en règlement complet et final de toute réclamation en dommages et intérêts relativement aux dommages causés au véhicule de leur assurée, madame Marie-Ève Sirois le 30 juillet 2009;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-320-60-995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
625-2009

21. CONFIRMATION AU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP DE LA VOLONTÉ DE LA VILLE À CONTRIBUER FINANCIÈREMENT AU PROJET DE RÉALISATION D'UN VIDÉOGRAMME DE LA MRC LOUPERIVIENNE

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil, sur la recommandation de la conseillère aux communications, madame Diane Martin, confirme au Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup son intention de contribuer financièrement au projet de réalisation d'un vidéogramme de la MRC loupérienne et l'autorise à signer tous documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci et autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 4 000 \$;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-110-20-674;

Que cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 579-2009 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
626-2009

22. CONFIRMATION DU CONTRAT DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DU KIOSQUE POSTAL SITUÉ SUR LA RUE BEAUBIEN POUR LES ANNÉES 2009 À 2012

ATTENDU que par la résolution numéro 610-2007, ce conseil acceptait la soumission de Entreprise E. Pettigrew, afin qu'il soit procédé à l'exécution des travaux de déneigement du kiosque postal situé sur la rue Beaubien pour les années 2007 à 2012;

ATTENDU que Entreprise E. Pettigrew a cessé ses activités au cours de l'année 2009 et a cédé ses droits du contrat la liant à la Ville à la compagnie Les Entreprises Jean-Marie Côté inc.;

ATTENDU que Les Entreprises Jean-Marie Côté inc. accepte de réaliser les travaux de déneigement du kiosque postal situé sur la rue Beaubien aux mêmes conditions que celles contenues au contrat approuvé par ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Denis Tardif :

Que ce conseil confie le contrat des travaux de déneigement du kiosque postal situé sur la rue Beaubien pour les années 2009 à 2012 à Les Entreprises Jean-Marie Côté inc., au montant annuel de 997,06 \$ taxes incluses, et autorise le directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Tremblay, ingénieur, à signer les documents à intervenir pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-330-10-526;

Que cette résolution modifie la résolution numéro 610-2007 du 9 octobre 2007 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
627-2009

23. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION DE ENTREPRISE B. DUMONT INC. POUR LA LOCATION D'UN TRACTEUR POUR LE SITE DES NEIGES USÉES

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Mario Landry :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Tremblay, ingénieur, accepte la soumission de Entreprise B. Dumont inc. pour la location d'un tracteur pour le site des neiges usées, au taux horaire de 145,61 \$ taxes incluses, et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-330-50-513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
628-2009

24. ACCEPTATION DES ORDRES DE CHANGEMENTS NUMÉROS 4 À 9 DE CIMA+ CONCERNANT LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD HÔTEL-DE-VILLE OUEST

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil sur la recommandation de monsieur Pierre LeBel, ingénieur, directeur du Service de l'ingénierie, accepte les ordres de changements suivants de Cima + concernant le projet de réaménagement du boulevard Hôtel-de-Ville Ouest et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet :

Numéro	Date	Montant (avant taxes)
4	9 septembre 2009	39 285,00 \$
5	9 septembre 2009	10 140,00 \$
6	1 ^{er} octobre 2009	9 637,42 \$
7	8 octobre 2009	7 875,00 \$
8	26 octobre 2009	6 508,36 \$
9	6 novembre 2009	3 048 ,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
629-2009

25. ACCEPTATION DES ORDRES DE CHANGEMENTS NUMÉRO 1 À 3 CONCERNANT LE PROJET DE TÉLÉPHONIE

Il est proposé par la conseillère, madame Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Denis Tardif :

Que ce conseil sur la recommandation de madame Marie Lapointe, directrice du Service finances et trésorerie, approuve les avis de changements suivants concernant le projet de téléphonie :

Numéro	Date	Montant (avant taxes)
1	28 septembre 2009	9 910,76 \$
2	30 octobre 2009	649,80 \$
3	9 novembre 2009	16 553,02 \$

Procède à un emprunt au fonds de roulement d'une somme de 29 500,00 \$ remboursable en trois versements annuels, égaux et consécutifs de 9 750,00 \$ à compter du 1^{er} juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
630-2009

25.1 ACCEPTATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1 DE GÉNIVAR CONCERNANT LE PROJET DE TRAVAUX DE DISTRIBUTION AU CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Denis Tardif :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie, monsieur Pierre LeBel, ingénieur, approuve l'ordre de changement numéro 1, du 2 novembre 2009 de Génivar, au montant de 1 975 \$ taxes en sus, pour les travaux de distribution électrique au Camping municipal et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette dépense soit affectée au projet numéro 2006-702.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
631-2009

26. EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR FINANCER L'ACHAT DE VESTES PARE-BALLES

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Mario Landry :

Que ce conseil, sur la recommandation de la trésorière, madame Marie Lapointe, procède à un emprunt au fonds de roulement d'une somme 17 065,00 \$ remboursable en un seul versement le 1^{er} juin 2010 pour le financement de l'achat de vestes pare-balles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
632-2009

27. APPROBATION D'UNE DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil approuve la demande de budget supplémentaire de l'Office municipal d'habitation de Rivière-du-Loup inc. pour la réalisation de travaux d'entretien à ses bâtiments et autorise la trésorière, madame Marie Lapointe à lui verser un somme de 42 000 \$;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-520-00-973.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
633-2009

28. ACHAT DE DEUX COUVERTS POUR LE DÉJEUNER D'INFORMATION ANIMÉ PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DERNIÈRES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Il est proposé par la conseillère, madame Amélie Dionne, appuyée par le conseiller Mario Landry :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 30 \$ à la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup inc. pour l'achat de deux couverts pour le déjeuner d'information sur les actions (nouvelles et à compléter) dans le cadre des dernières élections municipales animé par le maire, monsieur Michel Morin, qui s'est tenu le 2 octobre dernier et auquel assistait la conseillère, madame Sylvie Vignet;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-110-10-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
634-2009

29. ACHAT DE DEUX COUVERTS POUR LE DÉJEUNER DES FINALISTES 2009 DU GALA DES PRESTIGES

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Amélie Dionne :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 30 \$ à la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup inc. pour l'achat de deux couverts pour le déjeuner des finalistes 2009 dans le cadre du Gala des Prestiges qui s'est tenu le 23 octobre dernier auquel ont assisté le maire, monsieur Michel Morin, et la conseillère, madame Sylvie Vignet;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-110-10-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
635-2009

30. ACHAT D'UN COUVERT POUR LE BRUNCH HOMMAGE ORGANISÉ PAR LA CORPORATION DE L'ENTRE-JEUNES

Il est proposé par la conseillère, madame Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 20 \$ à la Corporation de l'Entre-Jeunes pour l'achat d'un couvert pour le brunch hommage qui s'est tenu le 11 octobre dernier auquel le conseiller, monsieur Denis Tardif, a assisté;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-110-10-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
636-2009

31. ACHAT D'UN COUVERT POUR LE DÉJEUNER ORGANISÉ LORS DU DÉBAT DES ÉLECTIONS PARTIELLES FÉDÉRALES

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Mario Landry :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 15 \$ à la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup inc. pour l'achat d'un couvert pour le déjeuner du débat des élections partielles fédérales qui a eu lieu le 27 octobre 2009;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-110-10-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
637-2009

32. ACHAT D'UN COUVERT AU DÎNER-CONFÉRENCE ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

Il est proposé par la conseillère, madame Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Jacques Minville :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 25 \$ à la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup inc. pour l'achat d'un couvert au dîner-conférence « L'entreprise de demain » qui a eu lieu le 29 octobre 2009 et auquel le maire, monsieur Michel Morin, a assisté;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-110-10-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
638-2009

33. ACHAT DE DEUX COUVERTS POUR LE GALA DES PRESTIGES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

Il est proposé par la conseillère, madame Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 199,98 \$ pour l'achat de deux billets au Gala des Prestiges auquel le conseiller, monsieur Mario Landry, accompagné, y a représenté la Ville;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-110-10-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
639-2009

34. REMBOURSEMENT À UN MEMBRE DU CONSEIL DES FRAIS PAYÉS PAR CE DERNIER POUR ASSISTER AU DÎNER-CONFÉRENCE ORGANISÉ PAR LE CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Mario Landry :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à rembourser, sur présentation d'états accompagnés de pièces justificatives, les frais du dîner-conférence organisé par le Centre des dirigeants d'entreprise de la région de Rivière-du-Loup le 12 novembre 2009, auquel le maire, monsieur Michel Morin, a participé;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-110-10-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
640-2009

35. REMBOURSEMENT À UN MEMBRE DU CONSEIL DES FRAIS ASSUMÉS PAR CE DERNIER POUR ASSISTER À UNE RENCONTRE DES VILLES MEMBRES DU RÉSEAU VADA

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Mario Landry :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 306,70 \$ à titre de remboursement des dépenses assumées par le conseiller, monsieur Gaétan St-Pierre, pour assister à une rencontre des villes membres du réseau VADA qui a eu lieu à Drummondville les 14, 15 et 16 octobre 2009 sur présentation d'états accompagnés de pièces justificatives;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-590-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
641-2009

36. RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE AU SERVICE DE TRANSPORT VAS-Y INC. POUR L'ANNÉE 2010

Il est proposé par la conseillère, madame Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Denis Tardif :

Que ce conseil adhère au service de transport adapté offert par Transport Vas-Y inc. pour l'année 2010 et autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à verser une somme de 31 685 \$ à titre de paiement de la quote-part de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
642-2009

37. EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR PROCÉDER AU FINANCEMENT DU PROJET D'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE LA DETTE POUR LE SERVICE FINANCES ET TRÉSORERIE

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à procéder à un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 10 920 \$ remboursable en un versement le 1^{er} mars 2010 pour procéder au financement du projet d'acquisition du logiciel de gestion de la dette pour le Service finances et trésorerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
643-2009

38. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES D'OCTOBRE 2009

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Mario Landry :

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés dans la liste d'octobre 2009 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Michel Morin, et la trésorière, madame Marie Lapointe, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 2 295 631,54 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
644-2009

39. FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR DE « RIVIÈRE-DU-LOUP EN TROIS ACTES »

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Amélie Dionne :

Que ce conseil transmette ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur de « Rivière-du-Loup en trois actes » pour leur travail et leur contribution dans l'organisation de cet événement culturel, lequel vient de se tailler une place de choix parmi les nombreux festivals qui se tiennent au cours de la saison estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
645-2009

40. CONDOLÉANCES À M^{ME} MADELEINE CHOUINARD, EMPLOYÉE AU SERVICE FINANCES ET TRÉSORERIE, AINSI QU'AUX MEMBRES DE SA FAMILLE À LA SUITE DU RÉCENT DÉCÈS DE SA MÈRE

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Jacques Minville :

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à madame Madeleine Chouinard, commis de bureau – comptes à payer au Service finances et trésorerie, ainsi qu'aux membres de sa famille à la suite du récent décès de sa mère, madame Rose Michaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
646-2009

41. CONDOLÉANCES À M. GÉRALD TREMBLAY, DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AINSI QU'ÀUX MEMBRES DE SA FAMILLE À LA SUITE DU RÉCENT DÉCÈS DE SON PÈRE

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Amélie Dionne :

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances au directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Tremblay, ingénieur, ainsi qu'aux membres de sa famille à la suite du récent décès de son père, monsieur Antoine Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42. AVIS DE MOTION

Le conseiller, monsieur Jacques Minville, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement amendant le règlement numéro 1307, du 10 décembre 2001, relatif au lieu d'enfouissement technique et établissant une tarification pour les utilisateurs, afin qu'à compter du 1^{er} novembre 2010, les municipalités qui ne participeront pas au détournement et à la valorisation des matières organiques par digestion anaérobie de la Société d'économie mixte et d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup seront assujetties à la tarification des municipalités n'ayant pas de droit d'accès au lieu d'enfouissement technique.

Rés. n°
647-2008

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil transmette ses plus sincères félicitations aux personnes et organismes mis en nomination ainsi qu'aux récipiendaires du dernier Gala méritas de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup inc. ainsi qu'aux membres du comité organisateur de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
648-2009

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil transmette ses plus sincères félicitations aux athlètes de Rivière-du-Loup honorés lors de la tenue du dernier Gala méritas sportif du Bas-Saint-Laurent, à savoir madame Gabrielle Tremblay, messieurs Samuel Gougoux et Guillaume Bastille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43. PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire répond aux questions orales provenant de la salle.

44. PRIÈRE

La séance se termine par la prière.

45. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le greffier,

(Signé) *Georges Deschênes*

Georges Deschênes, OMA, avocat

Le maire,

(Signé) *Michel Morin*

Michel Morin